L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 MARS 1860. — G. F. Weisse, E. Duverger, N. Dufour, A. Hardy, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN, 10 MARS.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On payera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par C. E. Forstall, à la Bourse St Louis—Une cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Aussi—Terrains dans les rues Louisa et St Antoine. Aussi—Une cuisinière, [illegible]. Aussi—Deux nègres saisis.

Par N. Vignie, à la Bourse St Louis—Terrains dans les rues Johnson et Française. Aussi—Propriété dans la rue St Pierre, près Chartres. Aussi—Propriétés au coin des rues Tremé et Toulouse. Aussi—Terrains dans le faubourg Tremé.—Aussi—Maison en briques dans la rue Toulouse. Maison en briques dans la rue Moreau près Esplanade. Terrain sur le Canal Carondelet. Maison en briques dans la rue de l'Esplanade. Terrains sur le Chemin de Gentilly et la rue St Jean.

Par F. Roger & Co, 45 et 47 Vieille Levée — Chaussures, vêtements de saison.

Par Vincent & Co, 23, Douane — Marchandises sèches. Aussi—Chalands [illegible].

Par M. Barnett jr., coin Chartres et St Louis—Sacs de voyage, vêtements, marchandises sèches, bonneterie, &c.

Par P. J. Spear—Deux tables à café et chocolat, dans le magasin aux liqueurs du 2me district, près de la rue des Ursulines.

Par Wm Spyer, à l'Hôtel St Charles—Terrains de prix dans le 1er district.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, au No 47, rue des Magasins—Quincaillerie et coutellerie.

Ventes de ce jour à l'encan.

Par N. Vignie, à la Bourse St-Louis—Une grande et belle résidence [illegible]. Terrains et constructions à l'encoignure des rues [illegible]. Maison en briques rue Toulouse No 217. Maison en briques rue Moreau No 232 près de la rue [illegible]. [illegible] sur le Canal Carondelet. [illegible] Chemin de Gentilly.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Manifeste démocratique.

Il est difficile, quoique l'on fasse, de ne pas s'occuper en ce moment de politique: elle s'insinue partout, quelque soin que l'on prenne pour l'en garer; elle règne en souveraine dans les meetings populaires, prend place à la table hospitalière des convives, pénètre traîtreusement dans les salons, fait irruption dans les théâtres et s'assied au foyer domestique. Comment le journal pourrait-il se délivrer de ses importunités? Lorsqu'elle frappe à ses colonnes, il faut bien bon gré malgré qu'il les lui ouvre. Aussi nous exécutons-nous sans trop murmurer. C'est un impôt que nous payons avec tous nos confrères aux nécessités du temps.

Depuis donc, puisque la future convention de Charleston absorbe tous les esprits, que les démocrates du Congrès ont adopté récemment, dans une de ces assemblées préparatoires appelées *caucus*, une série de résolutions qui constituent un véritable programme. Ils ont probablement l'espérance que cette plateforme pourra servir à du jargon parlementaire du congrès [illegible] par la convention de Charleston. C'est possible, quoique rien n'y oblige celle-ci et que les délégués n'aient guère l'habitude de se laisser influencer par les manifestations de Washington. Ces dernières sont tous par les instructions spéciales que leur donnent les conventions particulières dont ils tiennent leur mandat et dont ils ne s'écartent qu'à la dernière extrémité.

Les résolutions votées par le caucus démocratique de Washington déclarent que les différents Etats de l'Union, en adoptant la constitution fédérale, ont agi comme puissances libres et indépendantes, et qu'ils ont transmis une partie de leurs pouvoirs au gouvernement fédéral, dans l'intérêt de la sécurité générale. L'immixtion d'un Etat dans les affaires d'un autre, sous quelque prétexte que ce soit, pour y porter le trouble, constitue une violation de la constitution, [illegible] l'Union.

[illegible]

L'article de la constitution relatif à l'extradition des fugitifs "sans l'adoption duquel l'Union n'aurait pas été fondée", et les lois décrétées en 1793 et 1850, pour assurer la mise à exécution de cet article, devront être respectés et exécutés par tous ceux qui jouissent des bienfaits de l'Union. [illegible]

Ces résolutions ont été vivement discutées au sein du caucus. Les amis de M. Douglas, croyant y voir une attaque indirecte à l'adresse de celui-ci, les ont combattues, mais sans succès. Elles ont été adoptées à une très forte majorité et remises à M. Davis du Mississipi qui a dû les présenter au Sénat. M. Douglas était présent à la réunion et s'est naturellement opposé aux résolutions. Celles-ci condamnent implicitement, en effet, ses opinions au sujet de l'esclavage dans les territoires et du rôle du Congrès à propos de la même question.

Nous verrons maintenant si le programme démocratique de Washington sera celui de la convention de Charleston.

Texas.—Les élections municipales de Galveston ont eu lieu lundi dernier et ont donné le résultat suivant: Thomas M. Joseph, maire; John H. Wasteriage, marshall; A. Cameron, assesseur et collecteur; D. Wakelee, trésorier; M. C. Lawton, voyer; J. Lenny, inspecteur et jaugeur; A. Burns, capitaine du port; F. Hitchcock, L. Parker, L. A. Falver, gardiens du port; Bryan Mageran, inspecteur de navires; F. Peters, gardien des archives; F. W. Wagner, B. Tiernan, F. H. Merriman, J. C. Kuhn, Ch. Le Gard, T. O. Wilson, M. Kimbley, H. B. Andrews, L. Bohier et Wm Evans, aldermen.

Convention de Charleston.—La convention nationale qui doit avoir lieu, au mois d'avril, à Charleston, pour la désignation des candidats démocrates à la présidence et à la vice-présidence, attirera dans cette ville une foule considérable. On estime à plus de 30,000 le nombre des personnes qui ont l'intention de s'y rendre. Les amis de M. Douglas y seront, dit-on, en majorité.

La folie parmi les nègres.—D'après les statistiques publiées récemment, nous voyons que parmi les nègres de la Louisiane on compte un fou sur 2,477. Dans la Caroline du Sud, la proportion est de 1 sur 2992.

Machines à coudre de Wilcox & Gibbs.—Ces machines sont les moins coûteuses et aussi bonnes, assure-t-on, que la plupart de celles qui coûtent trois et quatre fois plus. Elles sont très simples et fonctionnent sans bruit. Nous croyons que les personnes qui se proposent d'acheter une machine à coudre feront bien d'examiner celles dont nous venons de parler. Les agents sont MM. Davis Brothers, 83 rue du Camp.

Machines à coudre de Wheeler & Wilson.—M. Peck, 126 rue du Canal, agent pour la vente de ces machines, publie aujourd'hui dans l'Abeille une série d'importants attestations en faveur des nombreux avantages qu'elles offrent sur les autres. Voir aux annonces.

Machines à coudre de Finkle & Lyon.—MM. Alfred Munroe & Co, au coin des rues Camp et Commune, sont chargés, en qualité d'agents, de la vente des excellentes machines à coudre de Finkle & Lyon. La vogue de ces machines s'accroît tous les jours. Les avantages particuliers qu'elles offrent sont énumérés dans une annonce insérée plus loin. Leur prix varie de $55 à $125.

Dépêches Télégraphiques.

(TRANSMISES A L'ABEILLE).

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Chambre—Séance du matin.

Baton-Rouge, 9 mars.—M. Phillips, du comité des finances, a fait un rapport contre le bill pour amender l'acte dont l'objet est d'appliquer l'article 136 de la constitution. Il a fait aussi un rapport contre le bill pour amender l'acte relatif à la perception du revenu.

M. Beggs a présenté un bill pour incorporer la compagnie de pompiers No 1 de Carrollton. Référé au comité judiciaire.

Le speaker a soumis à la chambre une communication du bureau des travaux publics.

Sénat—Session du matin.

Baton-Rouge, 9 mars.—Le président a présenté aujourd'hui au sénat une communication du bureau des travaux publics de l'Etat. Référée au comité des travaux publics.

M. Gooda, du comité judiciaire, dit qu'il ne trouve aucun inconvénient de recommander le bill en faveur de la corporation des carabiniers à pieds de la 1re Cie, au comité de la milice. Le bill a été référé à ce comité.

Le bill relatif au recouvrement des licences a passé.

Le bill qui autorise le bureau des travaux publics de faire faire des réparations à la levée de Bonnet-Carré-Bend a passé.

M. Smith a introduit un bill réclamant une aide en faveur de la Cie. de la Louisiane du chemin de fer du Mississipi et du Pacifique. Référé au comité judiciaire.

Le bill réglant la juridiction des juges de paix de la paroisse d'Orléans a passé. Une grande partie de la journée a été absorbée en discussions sur des amendements au bill qui pourvoit aux appropriations pour des écoles locales. Le vote qui a eu lieu a donné 10 voix pour et 7 contre.

Senat—Séance du soir.

Baton Rouge, 9 mars.—M. Gurdere a présenté un bill pour abroger la section 1 de l'acte relatif aux ventes par le shérif et aux saisies dans la paroisse de Jefferson. Adopté.

M. Tucker a présenté un bill pour venir en aide aux propriétaires de terrains de Ship Island, dont les propriétés ont été saisies par l'Etat pour cause de non paiement des taxes.

Le sénat a maintenu son amendement au bill d'allocation générale.

M. Leete a présenté un bill pour amender la section 7, de l'acte 164 voté en 1856, et intitulé acte pour amender l'acte relatif à la consolidation de la Nlle Orléans et pour pourvoir au gouvernement et à la meilleure administration de ses affaires. Référé au comité judiciaire.

Perte probable de 5 bateaux de pêcheurs.

Boston, 9 mars.—On entretient la crainte à Gloucester, dans cet Etat, de la perte de cinq bateaux de pêcheurs dont le retour était attendu depuis longtemps. Ces bateaux étaient montés par 50 hommes environ que l'on suppose avoir péri.

CONGRÈS

Washington, 9 mars.—M. Gwin, de l'Iowa, a donné avis au sénat, hier, d'un bill demandant la rétrocession du district de Columbia jusqu'à l'Etat du Maryland, et le déplacement de la capitale.

Une résolution conjointe a été introduite en faveur de l'élargissement du canal de Louisville et de Portland, et a passé à l'ordre du jour pour mardi prochain.

Le homestead bill a été rappelé et a passé au même ordre du jour.

M. Collax a introduit hier un bill à la chambre, demandant que des propositions soient faites pour le transport des malles entre l'Atlantique et le Pacifique, au moyen d'une seule et même route.

M. Sherman, du comité des voies et moyens, a présenté le bill pour l'appropriation de l'armée, lequel a été référé au comité général.

Les résolutions de M. Brown, sur les territoires, ont été de nouveau prises en considération, et M. Coleman du Vt, a fait un discours opposé à ces résolutions, lequel a occupé une grande partie de la session du sénat.

Théatre d'Orléans.—Ce soir, 3me représentation des *Dragons de Villars*, grand succès de Mlle Guéneau. Demain, pour le bénéfice de M. Crook un spectacle charmant et varié: *Les Enfants terribles*, scènes en deux actes par Gavarni; *Ducs Dubes*, drame en 3 actes de Battu et Jaime, et un *Tyran domestique*, vaudeville de Thiboust. Les personnes qui aiment la bonne et franche gaîté comme les nombreux amis de M. Crook ne sauraient manquer d'assister à cette représentation.

Théatre d'Orléans.—Ce soir, le *Trovatore*, opéra de Verdi. Demain, représentation extraordinaire au bénéfice de Mme Le Gorgeur, la *Modiste*, drame en cinq actes et à grand spectacle, ouvrage dans lequel Mme Legaignoux jouera le principal rôle; *Presse*, vaudeville en un acte, et une bamboche comique jouée par M. Duplan Voisin, de beaucoup de talent, dans leur [illegible].

Bal militaire.—La 3e compagnie du bataillon d'artillerie d'Orléans donnera samedi prochain, 17 du courant, un grand bal militaire dans la salle de M. Valenc, au coin des rues Grands Hommes et Champs Elysées. Nos remerciements au comité pour l'obligeante invitation qu'il nous a adressée.

Compagnie des Water-Works.—A la réunion annuelle des actionnaires de cette Compagnie, qui a eu lieu le 6 du courant, MM. Gillen, Carriere, Smith, Bradford, Slocomb et Lanata ont été élus directeurs, et M. Adam Giffen a été réélu président à l'unanimité. La Compagnie a déclaré un dividende de 6 pour cent, payable le 1er avril prochain.

V. Hébert & Co.—La maison V. Hébert & Co, 149, rue de Chartres, a reçu par le steamer *De Soto*, un grand envoi d'excellents ouvrages qui nous recommandons à sa clientèle et au public. Voir aux annonces.

Vêtements de printemps.—MM. Alfred Munroe & Co, au coin des rues Camp et Commune, continuent à recevoir des vêtements de printemps qu'ils vendent aux prix les plus modérés de notre place. Ces vêtements se font invariablement remarquer par leur excellente confection, leur solidité à toute épreuve et leur rare élégance. Voir aux annonces.

Le Dr Moschzisker.—Les cures opérées cet hiver par le Dr Moschzisker sont plus nombreuses encore que celles qui ont signalé le passage de l'habile praticien à la Nouvelle-Orléans il y a deux ans. Le Dr Moschzisker est un des plus éminents oculistes et spécialistes pour les maladies de l'oreille, qui aient encore visité notre ville, et nous ne saurions trop engager les personnes qui souffrent de maladies d'yeux ou de l'ouïe à s'adresser à lui immédiatement.

On trouvera aujourd'hui, dans nos colonnes, une attestation du Rev. P. Mullen, curé de l'église St Patrick, qui, après dix huit mois d'une cécité presque absolue, vient de recouvrer en grande partie la vue, grâce à l'habile traitement et aux soins intelligents du Dr Moschzisker. Ce témoignage public spontanément par le digne prêtre qui nous connaissons tous, ne laissera aucun doute dans les esprits sur l'efficacité du traitement employé par le médecin qui nous avons nommé et qui vient de pouvoir s'applaudir d'appliquer avec un bonheur non moins constant que remarquable.

CHRONIQUE LOCALE.

L'Amphithéâtre.—Grande représentation de M. Jacobs, prestidigitateur, au profit de sa famille, à l'Amphithéâtre de Spalding & Rogers, rue St-Charles.

Les Orléanais favorisés par la fortune.—Au dernier tirage de la loterie de Wood, Eddy & Co, qui a eu lieu à Augusta, en Géorgie, quelques habitants de notre ville ont gagné un lot de $40,000. Le billet favorisé par le sort portait le No 30,031 et a été vendu dans la rue du Camp. Présenté à l'agent, M. Ch. J. Howard, la somme qu'il représentait a été promptement payée. [illegible]

Rixe dans la rue Gallatin.—Henry Ash qu'on affirme accusé d'avoir poignardé Mary O'Mara, dans la rue Gallatin, a comparu hier devant le recorder assistant Bright.

La femme est le seul témoin qui se soit présentée en Cour. Elle habite un bouge tenu par Pat Fitzsimmons à l'encoignure de la fameuse rue et Ursulines, c'est là que l'homme l'a frappée. Les détails de cette rixe sont dégoûtants.

Acquittements.—J. G. Reidelhuber, accusé d'avoir frappé Andrew Johnson, Alexander Maillant, accusé d'avoir frappé Harriet Lewis au visage, ont été acquittés.

Les plaignants ne sont pas venus en Cour.

Incendie à Milneburg.—Un incendie a éclaté, jeudi, entre onze heures et minuit, dans la boulangerie de Michel Saltman. La maison et tout ce qu'elle renfermait ont brûlé.

Accident.—Le nègre Joe, âgé de 45 ans, esclave de M. Fash, est tombé, hier après-midi, de l'échafaudage du bateau à vapeur *Nebraska*, et s'est cassé le cou.

M. J. B. Serapuru, député du coroner, a pratiqué la levée du corps.

Entre femmes.—Phoebe Staggers et Mary Ann Carney se sont battues à l'encoignure Magnolia et Felicity Road. Mary Ann a reçu sur la tête un coup de bâton qui l'a étendue sur le trottoir.

Phoebe restera en prison en attendant le résultat de la blessure.

Meurtre d'un homme de couleur.—Hier, à l'arrivée du bateau à vapeur *Lecomte*, qui fait les voyages de la Nouvelle-Orléans à Shreveport, le coroner fut informé que James Saunders, homme de couleur libre, barbier du bord, avait été tué par un blanc, et que ce dernier s'était enfui. Saunders est mort jeudi matin. L'enquête a eu lieu hier soir.

Voici les témoignages.

Levi Hunter, âgé de 18 ans, esclave de Mme Rucker.—Je suis "cabin boy" du *Lecomte*. J'entrai dans la chambre du barbier avec un baquet d'eau. M. Jos. Hunter me demanda si j'étais celui qui avait appelé le portier pour lui; je lui répondis que c'était moi. Il me saisit par le col, je me dégageai et courus dans le cabinet; il y entra avec un autre et me trouva dans l'appartement du barbier. Le barbier lui remit trois pistolets, il s'en mettre un dans une des poches de son gilet de dessous, le second dans une poche de son pantalon, prit le troisième et l'arma. Le barbier ne put pas lui dire à qui il appartenait. M. Hunter ne voulut pas me laisser partir. Il s'écria, en s'adressant au barbier, que si celui-ci ne lui disait pas à qui appartenait, il le tuerait. "Je ne peux pas vous dire ce que je ne sais pas," répliqua le barbier. M. Hunter avança alors le canon du pistolet à quatre pouces de la poitrine du barbier et fit feu; le barbier se pencha en avant et s'appuya sur une caisse.

M. Hunter se lève la tête pas et ne traîna auprès du comptoir qui lui parla; je me dégageai enfin et courus me cacher parmi les machines. Il avait tiré un couteau et m'en avait menacé avant de tuer le barbier. Lorsqu'il sortit de l'appartement avec moi, il tenait un couteau d'une main et un pistolet de l'autre. J'essayai de lui dire à qui j'appartenais, mais il menaça de me couper la bouche.

Jean Acree, assistant du maître d'hôtel, était dans la chambre du barbier quand celui-ci fut tué, mais il ignore ce que se dirent Hunter et le défunt, car il ne comprend pas l'anglais. Le meurtrier est d'une taille de cinq pieds sept pouces, de grosseur moyenne, il a des cheveux châtains, porte moustache et mentonnière. Le témoin ne sait pas comment cet homme s'appelle, mais il pourrait le reconnaître.

Geo. W. Wiggins, passager, a déclaré que le barbier a été tué, jeudi, entre 11 heures et midi, à 125 milles au-dessous de Shreveport, en face de l'habitation de Mme veuve Brown, où le bateau prenait du coton. Le témoin a vu Hunter traîner le jeune nègre hors du cabinet; il avait un poignard à la main et semblait prêt à frapper l'enfant. Le barbier était alors debout entre sa chaise et la table ou la caisse. "Etes-le le garçon?" demanda Hunter au barbier; celui-ci répondit que c'était lui. Hunter se retourna et jeta les yeux sur ses pistolets, qu'il prit et deux petits) qui étaient sur le lavabo. Le témoin s'éloigna et, peu après, tandis qu'il causait avec un habitant de Shreveport de ce qu'il venait de voir, il entendit la détonation du pistolet; il se retourna et vit Hunter sortir de la chambre du barbier, poussant devant lui le jeune nègre. Hunter tenait un poignard d'une main et ses pistolets de l'autre. Lorsque le témoin entra dans la chambre du barbier, celui-ci, Hunter et le jeune nègre étaient les seules personnes qui s'y trouvassent.

Le jury a rendu un verdict que James Saunders, h. d. c. l. est mort à la suite d'un coup de pistolet qu'il a reçu dans la poitrine par Joseph Hunter.

Adjudication de contrats.—Le contrôleur a adjugé hier les contrats suivants:

Pour allumer les réverbères des quatre districts, pendant trois ans, 1er contrat, à P. Willman, à $18 40 le réverbère; 2me contrat, à P. Willman, à $13 45; 3me contrat, à P. Willman, à $17 25; 4me contrat, à C. H. Maldo, à $20.

Pour réparer et tenir en bon état pendant un an le pont de la rue du Bayou, au bout de la rue Telemaque, à John Bietry, à $365 par an.

Pour niveler et fossoyer le chemin de Gentilly, du chemin de fer à l'habitation Michon, à John Bietry, à $10 20 le mètre courant de 20 pieds.

Pour paver la rue Tchoupitoulas en pierres carrées de la rue Nouvelle à la rue Josephine, à C. Connell, à raison de $1 22 la verge de superficie, 24 cents le pied de ces perches de nouveaux curbstones, 19 cents le pied de ces perches de vieux curbstones et 14 le pied de superficie de pierres de traverse, et la pied courant de conduite, $30 par pont en fer.

Pour paver en pierres cubiques la rue Gasquet, de la rue du Bassin à la rue Broad, à N. Stevens, à raison de $1 [illegible].

Chien enragé.—M. C. C. Bowdt, officier de police du Deuxième District, a tué un chien enragé, hier après-midi, dans la cour d'une maison de la rue des Remparts, entre St-Pierre et Toulouse.

Le petit chien qu'il avait été mordu, n'est mort en tout de vingt minutes.

Mort occasionnée par négligence.—Ferdinand Werner, Allemand, âgé de 24 ans, domicilié rue Constance, 4me District, est mort hier d'une congestion cérébrale, déterminée par un coup qu'il a reçu d'une personne inconnue, le mardi gras. Au lieu d'avoir recours à l'art d'un médecin, les parents du défunt se sont contentés d'appeler un barbier. [illegible]

☞ J. L. Carman, encanteur, vend à l'encan, aujourd'hui, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, une excellente coiffeuse, couturière, blanchisseuse, repasseuse et plusieurs autres très esclaves de prix. Voir l'avis.

Naples.

Un correspondant écrit de Naples une lettre dont nous reproduisons les passages suivants:

"Naples, le 4 février 1860.

"...... Le gouvernement est en proie à une grande inquiétude qui se manifeste par les actes des ministres et de leurs principaux agents. Les circulaires se succèdent, des patrouilles nombreuses et pourvues d'un armement complet parcourent sans cesse les rues. On fait partout et sur le plus grand pied des préparatifs de guerre. La levée de l'année 1860 sera de plus du double des années précédentes, on a donné aux corps des chasseurs, des autres bataillons et des autres corps dont sont pourvus les chasseurs de Vincennes. On voudrait avoir des canons rayés jusqu'ici on n'a pas pu s'en procurer.

[illegible]

LACORDAIRE.

On écrit de Paris, sous la date du 10 février:

Il se fait, en ce moment, une agitation ardente dans le cénacle académique, autour du nom du R. P. Lacordaire. [illegible]

"C'est le père Lacordaire, enfin, qui, inspiré sans doute par une sorte de souffle prophétique, écrivait: "Les violences de la presse qui se dit "ultramontaine, inspirent aux esprits une terreur puérile; *cette tyrannie passera comme les autres*; elle est à la veille, je crois, *de recevoir un grand coup*."

Quand le R. P. Lacordaire a cru de son devoir de jeter de telles paroles à l'opinion publique, quand l'Europe entière connaît les lettres où elles sont contenues, je vous demande comment on ose méditer de lui arracher la condamnation de sa pensée, et ce que peut espérer du grand orateur la coalition de MM. Guizot, Montalembert et Villemain, nonée et bénie par M. Veuillot assisté lui-même par cet excellent catholique, le plus ardent des pères de l'Ellerton porelle, M. Cousin?

—Un fait qui mérite d'être consigné dans les annales matrimoniales a eu lieu, mercredi dernier, à Pointe-Coupée. On y a célébré, en même temps, le mariage de trois sœurs avec deux frères et un cousin.

Un article de la Presse.

Voici un article de la *Presse* de Paris qui a valu à ce journal un avertissement:

"Les préoccupations grandissent, l'Europe éprouve de nouveau cette vague inquiétude qui précède les crises politiques: déjà les journaux italiens, notamment l'*Opinione*, feuille semi-officielle de Turin, publient des articles intitulés "probabilités de guerre". Depuis le 1er janvier 1850, l'esprit public a éprouvé de si vives surprises et subi de si violentes secousses, qu'il est instinctivement porté à voir une tempête dans le plus petit nuage qui passe à l'horizon. Or, il est évident, soit dit sans métaphore, que l'aspect du ciel politique n'est pas trop fait pour le rassurer. L'Europe, certainement, n'est pas dans la position où elle se trouvait il y a un an, lorsque lord Cowley allait à Vienne essayer de faire entendre raison à l'Autriche, et que la Russie courait court aux négociations partielles en proposant un Congrès. Cependant, après avoir lu ce qui s'est dit mardi dans le Parlement anglais, il faut bien reconnaître que les dissentiments entre les cabinets ne sont pas moins sérieux aujourd'hui qu'au mois d'avril dernier, et que les complications qui ont conduit à la guerre lui survivent en très grande partie.

[illegible]

"L'avertissement que la *Presse* a reçu est ainsi motivé:

"Vu l'article 32 du décret organique sur la presse, du 17 février 1852;

"Vu l'article publié par le journal la *Presse* dans son numéro du 10 février 1860, commençant par ces mots: *Les préoccupations grandissent*, etc., et sous la signature A. Peyrat;

"Considérant que cet article, où les funestes nouvelles se trouvent mêlées aux appréciations les plus malveillantes, blesse à la fois le sentiment national et la vérité des faits;

"Arrête:

"Article 1er. Un premier avertissement est donné au journal la *Presse*, dans la personne de M. A. Peyrat, signataire de l'article, et de M. H. Rouy, l'un des gérants du journal.

"Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

"Paris, le 11 février 1860.

"Signé: Billault."

Le choléra dans une année.

Une feuille belge raconte ainsi un des épisodes émouvants qui se sont passés lors de la dernière expédition française du Maroc:

"A peine la division du général Jusuf s'était-elle établie sur le lieu de campement, que le choléra se déclara; les soldats tombaient littéralement et s'entassaient pêle-mêle, les uns morts, les autres mourants, dans l'emplacement choisi pour l'ambulance, dont les ressources étaient insuffisantes, les proportions du mal ayant dépassé toutes les prévisions.

"Des dépêches télégraphiques étaient dirigées sur tous les points pour signaler l'état de détresse où l'on se trouvait; de larges récompenses stimulaient les cavaliers arabes chargés d'apporter les médicaments; le général, éprouvant le besoin de se rapprocher des malheureux malades, visitait incessamment l'ambulance, la parcourait avec ses officiers, rappelait par des paroles touchantes le lien de fraternité militaire qui unit tous les membres de l'armée, depuis le chef jusqu'au dernier soldat; mais, en dépit de tous ces efforts, le choléra continuait ses progrès; la mortalité devenait effrayante et la décourageement complet. Aux premières atteintes de l'épidémie, les malades perdaient déjà tout espoir de guérison; ils ne se plaignaient pas, de peur d'être enlevés et d'aller grossir l'affreux courant de victimes qui aboutissait à l'ambulance.

"Vivement impressionné par un pareil tableau, le général Jusuf se décida à agir sur le moral des soldats et à opérer une diversion; il retourna en quelque sorte la situation; l'ambulance est dissoute, les malades sont ramenés à leur compagnie, et chaque compagnie devient une ambulance où s'organisent des secours mutuels. Cette nouvelle se répand vite et les figures s'épanouissent. Le général sent qu'il a frappé juste et se livre à son idée. Sur ses ordres chaque malade est enlevé par trois hommes valides; deux, placés à ses côtés, le soutiennent de manière à le maintenir debout, tandis que le troisième, placé derrière, combine ses efforts avec l'action des premiers. Dans cette situation, malgré sa faiblesse et son accablement, le malade est contraint de marcher, de parcourir une distance considérable, qui va jusqu'à plusieurs kilomètres. Ses premiers pas étaient très difficiles et très pénibles; cependant peu à peu la circulation se rétablissait; la chaleur et même les forces revenaient dans les membres, déjà froids, du cholérique; en un mot, la période de réaction [illegible]

"A partir de ce moment, le camp prit une animation générale; le choléra était bien réellement vaincu. Ce fut une revivification des corps et des esprits. On avait perdu 372 hommes le jour où ces mesures furent prises; le lendemain il n'en mourut que 40 et le surlendemain 14.—Chaque soir de grands feux s'allumèrent et furent entourés par des cercles de chanteurs. Quelques victimes isolées tombèrent encore au milieu des bruits du camp; mais le moral était retrempé, la gaîté revenue, et presque aussitôt ces mêmes hommes, maîtres de toutes les hauteurs des Beni Snassen, faisaient retentir des fanfares de victoire sur des crêtes de montagnes réputées inaccessibles."

—Tandis que le Saint-Père adresse une lettre de félicitations à l'évêque d'Orléans, au sujet de sa dernière réponse au *Constitutionnel*, voici que l'on prétend qu'un membre de la famille de Mgr Rousseau, dont la mémoire a été si cruellement traitée par Mgr Dupanloup, a adressé une plainte pour intenter un procès à ce prélat. Quant à ce dernier journal, MM. Jules Favre et Senard porteront la parole en son nom; on dit que MM. Berryer et Dufaure défendront l'évêque d'Orléans.

—Le docteur Mosler (de Giessen) vient, dit la *Gazette des Hôpitaux*, de constater un singulier cas d'éternuement spasmodique.

Une fille de vingt deux ans, qui avait conservé, à la suite de fièvre typhoïde, une affection de l'oreille droite, a été prise tout à coup d'un éternuement continu. Malgré tous les soins qu'on s'est empressé de lui donner, les accès ont duré 80 heures.

En admettant seulement dix éternuements par minute, ce qui est au-dessous de la réalité, on aurait pour ces 80 heures le chiffre énorme de 48,000 éternuements. Ce n'est qu'à la longue que le docteur est parvenu à délivrer la malheureuse jeune fille de ses accès.

—On écrit de Paris:

La politique du gouvernement de Napoléon III au sujet de la croisade cléricale et légitimiste se dessine maintenant avec une grande clarté et à la satisfaction de tous ceux qui ont pu pour un moment redouter un conflit. Ainsi, la fameuse encyclique a été lue partout sans la moindre opposition. [illegible]

Décédée, Marie Cecilia FAZENDE, âgée de 9 mois fille de Marie Clara Derbes et de Oscar Fazende. Les amis et connaissances des familles Derbes et Fazende, sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 1/2 heures.

Le convoi partira de la demeure de Mme veuve Jean Baptiste Derbes, rue Ste Anne, entre Dauphine et Bourgogne.

Décédé, jeudi soir, à onze heures, EUGENE DELAZZERY, âgé de 34 ans. Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Le corps est exposé à l'encoignure des rues Columbus et Bons Enfants.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova-Orleans.

FALESSIMENTO.

Falleceu ontem, o Sr. MANUEL VEGAS, de idade 36 annos, natural de Portugal, e membro da Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia. Os membros que componem esta sociedade, se reunirão em sua sala, situada na esquina das ruas Grantoen e Elysian Fields, á manhan de tarde (domingo) ás 3 horas, a fim de assistirem ao enterro do seu defunto irmão.

Por ordem do Sr. Presidente,
ANTHONY SAMBOLA, Secretario.
Nova Orleans, 10 de março de 1860.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.

AVIS D'ENTERREMENT.

Décédé, hier, à l'âge de 36 ans, MANUEL VEGAS, natif de Portugal, et membre de la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance. Les membres de cette société sont priés de se réunir dans leur salle, à l'encoignure des rues Grand Hommes et Champs Elysées, demain, dimanche, à 3 heures précises de l'après-midi, afin d'assister aux funérailles de leur frère.

Par ordre du Président,
ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire.

Imitations—Gare au Poison. [illegible]

Lettre du Rév. P. Mullen au Dr Moschzisker. [illegible]
J. J. MULLEN, Curé de St Patrick.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans. Département des travaux hydrauliques. [illegible] S. E. PERCY, secrétaire.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans. Département des Travaux hydrauliques. Un dividende de CINQ PIASTRES par action [illegible] S. E. PERCY, Secrétaire.

Società Italiana di Mutua Beneficenza. [illegible] ANGELO SOCCOLA, Secretario.

AVIS. Les membres de la SOCIÉTÉ SUISSE DE BIENFAISANCE [illegible]

A vendre, de suite, [illegible]

Nouveau magasin de groceries.
CAMILLE LACOSTE
[illegible]

DEMANDE DE PLACE. UNE dame parfaitement recommandée, désirerait s'engager avec une famille allant en Europe et à qui elle se rendrait utile. S'adresser No 10, rue St-Antoine.

Demande d'associé. UNE maison faisant l'importation des vins, bonnes liqueurs, comme à la Nouvelle-Orléans et à Bordeaux, désire, pour étendre le cercle de ses affaires, trouver un associé pouvant disposer de cinq à six mille piastres. S'adresser par lettre, poste-office, boîte D. No 133.

Check trouvé. TROUVÉ, hier, un check de vingt-huit piastres. Le propriétaire peut venir le réclamer au bureau de l'Abeille, en payant les frais.

AVIS AUX ARCHITECTES CONSTRUCTEURS ET AUTRES. A VENDRE.—L'élégant escalier double en chêne de Hollande, avec rampe en bronze doré &c. &c. [illegible] J. LEVOIS & Co, Enc. Canal & Bourbon.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Vor. Hébert & Co.
149 Rue de Chartres.
Par le steamer de Soto: France et Sardaigne, Guerre d'Italie en 1859, illustré de 253 gravures d'après les croquis et dessins tirés de l'Album de l'Empereur. Le Bon Jardinier pour 1860. Herbages complet, chansons, musique, biographie et correspondance.
Brochures politiques et d'actualité. Le Pape et les Romagnes, Napoléon III et Pie IX. La France et le Pape, la France et le Congrès, Napoléon III et le Clergé, la Papauté Temporelle, Lettre d'un journaliste catholique à Monseigneur l'Evêque d'Orléans, le Pape et le Parti catholique, Mme la Duchesse de Parme devant l'Europe, Projet de solution de la question romaine, l'Un Solution, etc.
Divers ouvrages brochés. Enigmes des rues de Paris, les Hommes de lettres, le Spiritualisme en Economie Politique, une Existence orageuse, les mémoires d'Antoine, Notions populaires et morales, économie politique, l'Esprit dans l'Histoire, Recherches sur les mots historiques, Etudes et Voyages, les Noces de Pierrette, l'honneur des Femmes. Brochures diverses illustrées.
Nouveau plan de Paris jusqu'aux fortifications.

VIN DE CHAMPAGNE.—60 paniers vin de Champagne Kratz & Cie, bouteilles et demi bouteilles, en débarquement du navire Baden du Havre, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St-Louis.

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux: [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St-Louis.

POMMES DE TERRE.—100 barils pink eyes de choix en débarquement de la barque Marcia [illegible] CUCULLU & JULIAN, No 86 (ancien No 14) rue Poydras.

HUILES! Macaroni! Vermouth! [illegible] PIAGGIO & VIOSCA, 88, rue Conti.

ATTENTION.

☞ L'attention des marchands de quincaillerie et de coutellerie est appelée sur la grande vente qui a lieu ce matin, à 11 heures, au No 47, rue des Magasins, par l'entremise de D. E. Morphy, encanteur.

☞ Vincent & Co, vendent 451 colis et lots de marchandises sèches, étrangères et du pays, ce matin, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 23, rue de la Douane. L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur cette vente. Conditions libérales.

☞ Bottes, souliers et brodequins, et linge fait.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de bottes, souliers, brodequins et linge fait, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée. Conditions au-dessus de $200, 90 jours de crédit.

☞ Le shérif d'Orléans procédera aujourd'hui, à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, à la vente publique d'une petite résidence située rue d'Orléans, entre Tonti et Rocheblave, 2me District. Voir aux annonces.

AVIS. LES catalogues de la grande vente de cigares de la Havane, laquelle doit avoir lieu mardi, 13 du courant, à 10 heures et demie, au magasin des importateurs, MM. Gomez et Masich, rue Tchoupitoulas, No 36, sont maintenant prêts et seront livrés à notre bureau. L. A. LEVY, jr., & Co, encanteurs, 31, rue des Magasins.

☞ Les consignataires par le navire COTTON PLANTER, de Bordeaux, sont priés de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la levée cinq jours après le présent avis. A. CARRIERE & CO.

LA POPULARITÉ En augmente rapidement. Satisfaction universelle et sans égale. PLEINE GARANTIE.
LES MACHINES A COUDRE DE FINKLE & LYON
Sont garanties par nous comme devant être plus utiles que toutes les autres dans l'exécution de toutes sortes d'ouvrage. On peut se convaincre des avantages après un examen de quelques minutes. Elles conviennent pour un grand nombre d'ouvrages. Elles cousent la gaze la plus fine et le cuir le plus épais. D'une à vingt épaisseurs de drap, Sans changement de fil ou de tension. FONCTIONNENT AVEC LA PLUS GRANDE RAPIDITÉ. Ces machines ne font que peu de bruit, sont solidement faites et durent longtemps. Elles font le même point régulier des deux côtés de l'étoffe.
PRIX DES Machines à coudre de Finkle & Lyon: $55, $80, $85, $90, $100, $105, $115 et $125.
Que nous les reprendrons et rendrons l'argent [illegible]
ALFRED MUNROE & CO, Baltimore Store. Encoignure des rues Camp et Commune.

ALFRED MUNROE & CO., Baltimore Store, Encoignure des rues Camp et Commune. Reçoivent constamment en magasin des marchandises nouvelles de genres nouveaux. La plus grande variété. [illegible] VETEMENTS ET DE LINGERIE Pour hommes et enfants, [illegible] PRIX FIXES.

Chasseurs à pied de la Louisiane, 1re COMPAGNIE. Ordre spécial No 8. Tir à la cible—Médaille d'honneur.

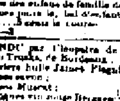

La première Compagnie prendra les armes dimanche 11 mars 1860, à 7 heures et demie précises du matin, en tenue de campagne, pour un tir à la cible. Par ordre supérieur, approuvé par le major. HENRY ST-PAUL, capitaine.

CHEVAUX DE BOIS, Coin Dauphine et Douane. LE soussigné, à la sollicitation de nombre de Dames, s'est décidé à faire deux fois par semaine, le JEUDI et le SAMEDI, l'ouverture de son établissement de chevaux de bois, [illegible] C. H. LIPPHEPT.

ATTENDU par l'Hortense de Marseille, Victoria et John Trucks, de Bordeaux: [illegible] BRULATOUR & Co, 82 ancien 53 Vieille Levée.

JAMBONS FLEUR DE LYS QUALITÉ EXTRA, PASSÉS AU SUCRE. A vendre par A. CASSARD & CO., Seuls Agents. No 39, rue Tchoupitoulas.

CHARLES, Fabricant de citernes en bois de cypre. No 176....RUE VILLERÉ....No 176 Entre Ste-Anne et Dumaine.

LA Société existant en cette ville, entre EMILE BEL et CHS DE MONSABERT, sous la raison E. Bel & Co, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. M. Chs de Monsabert continue pour son propre compte le même genre d'affaires et reste seul chargé de la liquidation. Nouvelle-Orléans, 5 mars 1860. EMILE BEL, CHS DE MONSABERT.

Aux marchands de comestibles. A vendre chez Bouset & Genin—13 douzaines outils à ouvrir les boîtes en fer blanc hermétiquement fermées. [illegible] No 83, rue du Canal, près Chartres.

A VENDRE par les soussignés: 100 barriques de vins vieux de divers crus, [illegible] LAFFITTE & DEFFARGE, 133, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

S. FOURNIER, HORLOGER-MÉCANICIEN, Rue Royale, No 72. Offre en vente un bel assortiment d'horlogerie de précision: Pendules de cheminées, horloges de bureaux et de monuments; montres de première qualité, et autres objets concernant sa profession, fabrique de Paris. [illegible]

AVIS AUX MÉDECINS, PLANTEURS ET PROPRIÉTAIRES D'ESCLAVES. L'HOPITAL DE VILLE, DU DR. O. ANFOUX, exclusivement pour le traitement de la picote, Rue des Champs-Elysées, entre Solidelle et Joséphine, est maintenant ouvert.

CREME DE CASCARILLE Pour la Ville et le Théâtre, PREPARÉE EXCLUSIVEMENT De coquilles d'œufs calcinées. Inventée par L. BOULE et Co, A PARIS. CE blanc est infiniment supérieur à tous les autres Blancs liquides, par sa parfaite imitation de la nature, [illegible] ED. GUILLOT, No 148, rue Royale. PRIX DU FLACON, 50 cts.

J. AUGE, Rue de Chartres, 83, enc. Bienville. VIENT de recevoir par le steamship Moses Taylor de New-York, un assortiment de gants jouvins, couleurs variées, [illegible]

CONFITURES des Shakers—[illegible] B. TURPIN, 56, Vieille-Levée.

MACHINES A COUDRE DE WHEELER & WILSON.

PREUVES

De la supériorité des machines à coudre de Wheeler & Wilson sur toutes les autres.

1o Elles sont les seules machines actuellement employées dans toute fabrique de chemises aux Etats-Unis, celles de Singer, de Grover & Baker et beaucoup d'autres ayant été essayées et mises de côté.

2o Elles sont les seules approuvées et adoptées dans les institutions de demoiselles et les écoles publiques comme les machines à coudre les meilleures et les plus utiles, et le seules faire marcher convenablement et devenir une branche importante de l'éducation féminine.

3o Le nombre des machines à coudre de Wheeler & Wilson vendues l'année dernière 1859, suivant les états officiels certifiés sous serment présentés à Elias Howe pour l'impôt des licences a été de 21,306, ce qui fait 20 machines de plus dans UNE SEULE ANNÉE de Wheeler & Wilson, qu'il n'en a été vendu de celles de Grover & Baker dans les QUATRE DERNIÈRES ANNÉES RÉUNIES.—L'excédant des ventes sur celles de Singer & Co, est à peu près le même que sur celles de Grover & Baker—c'est-à-dire—autant vendues dans une année (1859) que Singer & Co, n'en ont vendu en QUATRE ANS.

4o Economie de cette machine à coudre. La compagnie des machines à coudre de Wheeler & Wilson a préparé des tableaux indiquant par l'expérience actuelle de quatre ouvrières différentes, le temps requis pour piquer chaque partie d'un vêtement à la main et avec leur machine à coudre. La supériorité de l'ouvrage fait par la machine et la salubrité du travail sont des avantages aussi grands que l'économie du temps.

Ci-dessous est un sommaire de plusieurs des tableaux.

	Par la machine. heur.	min	A la main heur.	min.
Chemises de messieurs	1	16	14	26
Redingotes	2	38	16	35
Gilets de satin	1	14	7	19
— de coutil		48	5	14
Pantalons de drap		51	5	10
Pantalon d'été		38	2	50
Robe de soie	1	13	10	22
Robe de mérinos	1	4	8	27
Robe de calico		57	6	37
Cravate		7		70
Jupe de mérinos		35	7	28
— de mousseline		30	6	1
Robe de nuit	1	7	10	2
Plaque		3		6
Tabliers de soie		15	4	16
simple		9	1	20

Les coutures d'une longueur un peu étendue sont cousues ordinairement à raison d'une yarde par minute.

5o Les machines de Wheeler & Wilson n'ont pas besoin d'une FORCE à VAPEUR pour coudre des étoffes communes ou épaisses, comme c'est le cas avec la machine de Grover & Baker, et ordinairement exécutent de 2 à 4 fois autant d'ouvrage que celles de Grover & Baker dans le même espace de temps, et quelquefois encore dix fois de la quantité de fil qu'on ont ces dernières.

L'économie de fil avec la machine de Wheeler & Wilson par un seul des celle de Grover & Baker [illegible]

6o Les machines à coudre de Wheeler & Wilson ont remporté le premier et le plus haut prix sur toutes les autres machines à coudre à toutes les expositions des Etats-Unis et des Etats depuis deux ans partout où elles ont concouru.

7o Les machines de Wheeler & Wilson sont en moyenne et les MEILLEUR MARCHÉ.

N. B.—Prenez garde aux contrefaçons des machines et des aiguilles de Wheeler & Wilson; représentées comme offrant de grands perfectionnements sur celles de Wheeler & Wilson.

Les machines et les aiguilles véritables de Wheeler & Wilson ne peuvent être achetées à la Nouvelle-Orléans [illegible] No 126 rue du Canal.

WHEELER & WILSON,
S. H. PECK, AGENT.

AVIS.
POYDRAS MARKET
RED STORE!
Grand sacrifice!
Grand sacrifice!!
EN VENTE CHEZ
MACOU FRERES & Co
Encoignure Poydras et Baronne.
6000 yardes BAREGE ANGLAIS, BIEN ASSORTIS, à 15 cents.
AUSSI
500 ROBES ORGANDI MOUSSELINE double jupe, garanti bon teint, à $3 50.
EGALEMENT
Un magnifique assortiment de marchandises de saison, venant directement de France, d'Angleterre et du Nord, qui seront vendues aux plus bas prix [illegible]

SOCIÉTÉ FRANÇAISE de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

LE Conseil d'administration dans sa séance extraordinaire du 22 février dernier, [illegible] Par ordre du Président, F. PICARD, Secrétaire.

La R.·. L.·. SILENCIO No 9 [illegible] JOSÉ MAZA, Secr.·.

Demande de Commis. UN jeune homme, ayant l'habitude des affaires, parlant l'anglais et le français, trouverait un emploi permanent dans un magasin de variétés. [illegible] Adresser, boîte B, No 180.

FREDERIC AVET, (Ci-devant de la maison Avet Bros) Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire, RUE DE LA VIEILLE LEVÉE No 59, entre Conti et Bienville.

Bureau de la Compagnie du Good Intent Tow-Boat. Nlle-Orléans, 1 février 1860. AVIS est donné aux actionnaires de cette Compagnie [illegible] DAVID STICKNEY, secrétaire.

Avis de Société. LES soussignés ont formé aujourd'hui une société, sous la raison de F. GAIENNIE & CO pour le commerce des produits de l'Ouest. F. GAIENNIE, E. J. DUREL. Nlle-Orléans, 1er mars 1860.

F. Gaiennié & Cie. Marchands de produits de l'Ouest, Porc, Bœuf, Bacon, Jambons, Graisse, Farine, Whiskey, &c. No 41, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

LA société existant entre les soussignés sous la raison de commerce A. Sturzenegger & Eternod, est dissoute de ce jour, d'un commun accord. [illegible] ALFRED STURZENEGGER, JACQUES ETERNOD.

NOUS référant à ce qui précède, nous donnons avis que nous nous associons pour continuer le même genre d'affaires sous la raison ETERNOD & PIAGET. [illegible] JACQUES ETERNOD, ALEXANDRE PIAGET.

Colomes & Billman, Successeurs de Boudro, au lac Pontchartrain. Annoncent aux amateurs et au public que l'ouverture de ce RESTAURANT qui a été complètement réparé, aura lieu DIMANCHE PROCHAIN, 11 du courant. [illegible]

BITTERS DES ARABES. CETTE agréable boisson dont les propriétés hygiéniques sont incontestables, est au-dessus de tout éloge. [illegible] F. SANCHO, rue de la Vieille Levée, 329, entre Dumaine et St. Philippe.

BELLANGER & Co., Encoignure Royale et Orléans. LA maison BELLANGER & Co a l'honneur de prévenir le public et ses clients en général que, par suite d'arrangements pris avec la nouvelle maison E. AYNAUD & Co, elle continuera le même genre d'affaires [illegible] BONBONS DE CHOIX, [illegible] VINS FINS, LIQUEURS EXTRA, &c. &c. [illegible]

Lignes à pêcher et Hameçons. NOUS recevons notre assortiment de lignes à pêcher [illegible] BOUSSET & GENIN, 83, rue du Canal, près Chartres.

Changement de Bureau. M. J. B. WALTON, encanteur, a transporté son bureau du No 10, Bank Place, au No 61 rue du Camp.

ADMIRABLE CHOIX DE Riches Nouveautés DE PRINTEMPS.
E. GUITTARD,
Encoignure Royale & Ste-Anne,
Offre respectueusement aux dames, un grand choix exquis et varié de belles marchandises
à très bon marché
Telles que:
JACONNAS français à 15 cts. la yarde,
ORGANDIS français à 15 cts. la yarde,
DESINDE UNI à 12 cts. la yarde,
MOUCHOIRS BATISTE pur fil à 75 cts. la dz.
PERSE très belle pour rideaux à 20, 30 et 35 cts la yarde,
MALAKOFFS 20 cercles pur acier à $1.50,
TOILE pur fil extra fine, pour chemise, à $3.50 la 1/2 pièce,
ROBES Organdis Pompadour, 2 jupes et à volants,
RIDEAUX tul brodé à $7.75 la paire.
GRAND ASSORTIMENT DE
TOILES A DRAPS et pour chemises
MOUSSELINES brochées et jacquard,
DAMASSÉS pour nappes et serviettes,
DENTELLE noire pour mantelets,
MARQUISES, TAPIS de toile,
DESCENTE DE LIT, MITAINES de filet,
Soieries de Printemps &c. &c.,

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane. L'ASSEMBLÉE mensuelle régulière de cette Société aura lieu DIMANCHE PROCHAIN, 11 mars 1860, à midi, dans la nouvelle Salle, à l'encoignure des rues Grands Hommes et Champs-Elysées, 3me District. [illegible] Par ordre du Président, AUG. LABOSE, secrétaire.

AVIS. LES créanciers de AUG. BAQUIÉ, sont priés de venir toucher leur dividende chez le soussigné. J. A. BAQUIÉ, Encoignure Remparts et Jules.

Secours aux Orphelines! UNE grande FOIRE sera ouverte lundi, 9 avril au 3me DISTRICT EXCHANGE, [illegible]

F. MALARD & CO, Encoignure des rues du Canal et de la Vieille-Levée. VIENNENT de recevoir un nouveau stock d'HABILLEMENTS de printemps, [illegible]

Habillements pour habitations. F. MALARD & Co., Encoignure des rues du Canal et de la Vieille Levée. MESSIEURS les habitants trouveront toujours à notre magasin, un grand assortiment d'habillements pour habitations, [illegible]

Econome. UN cultivateur ayant travaillé pendant cinq ans sur une habitation [illegible]

Perdu, MARDI, le 6 courant, un mandat de $350, accepté par L. A. Robertson, [illegible] R. D. HUBBARD.

DEMANDE DE COUTURIÈRES. QUELQUES BONNES COUTURIÈRES EN ROBES trouveront un emploi en s'adressant [illegible]

A vendre à des conditions raisonnables [illegible]

A VENDRE A LA CAMPAGNE. Après 10 ans de succès. [illegible]

LA société existant en cette ville sous la raison de DUPEIRE & DEFFEZ est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. [illegible] G. DUPEIRE, F. DEFFEZ.

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pharmacie française.
EN fait de tous les médicaments patentés [illegible]

JAMES M. PUTNAM Ancien de la maison HALL, RODD & PUTNAM, Facteur de Coton et de Sucre, EXPÉDITEUR ET NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.

Demande de Cuisinière. ON demande une bonne cuisinière [illegible]

Dissolution de société. LA société existant jusqu'à cette date entre les soussignés sous la raison de LAUVE & M'CALL est dissoute [illegible] OMER LAUVE, E. JONES McCALL.

Avis de Société. LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour les affaires de commission en général, sous la raison de LAUVE & LEBLANC. [illegible] OMER LAUVE, ALCIDE LEBLANC.

LES créanciers de la succession de feu JACQUES CALONGE [illegible]

Avis. TOUTES personnes ayant quelque réclamation contre la succession de feu J. B. SAUVINET, voudront bien s'adresser à J. M. LAPEYRE, Exécuteur.

GENEVRE de Hollande: 35 pipes de la marque Swan [illegible] FREAU & COUTURIÉ, 31 et 33 rue Gravier.

LAINE du Mexique: 270 balles, en magasin et à vendre par FREAU & COUTURIÉ, 31 et 33 rue Gravier.

CERISES et fruits à l'eau-de-vie: [illegible] FREAU & COUTURIÉ.

CIGARES de la Havane [illegible] A. F. VALLS, No 31, rue Tchoupitoulas.

QUININE—4000 onces, à vendre par E. J. HART & CO., Nos 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES blanc de baleine [illegible] E. J. HART & CO.

PLOMB de chasse [illegible] E. J. HART & Co.

AMER de Hostetter [illegible] E. J. HART & CO.

SCHNAPPS de Wolf [illegible] E. J. HART & CO.

PORC [illegible] G. PASCAL.

BŒUF [illegible] G. PASCAL, Nos 57 et 58, Vieille-Levée.

JAMBONS [illegible] G. PASCAL.

BACON [illegible] G. PASCAL.

VIANDE [illegible] G. PASCAL.

GRAISSE [illegible] G. PASCAL.

MAQUEREAUX [illegible] G. PASCAL.

FARINE [illegible] G. PASCAL.

POMMES DE TERRE [illegible] G. PASCAL.

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $ 35
Tous les perfectionnements!
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS:
[illegible]
DAVIS BROTHERS, Agents, No 83 rue du Camp.

Barège anglais......Barège anglais.
DANZIGER,
Encoignure St-Philippe et Royale
[illegible] Marchandises Sèches de Printemps, [illegible] BAREGE ANGLAIS [illegible] BRILLANTS BRANCS, BATISTES, JACONATS, LAWNS, SOIERIES, FOULARDS DE PRINTEMPS [illegible] MARCHANDISES DU PAYS [illegible] CHALES EN BAREGE, BOURNOUS EN BAREGE [illegible]

BATISTE IMPRIMÉE à 25 cts. la yarde, Chez De MONTROND & GALLOT COIN CANAL & DAUPHINE. 3000 MOUCHOIRS BATISTE [illegible] 300 Mantelets soie noire à $1. [illegible]

A LOUER. [illegible] J. F. CLAY.

PLANTES! PLANTES!!

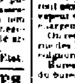

[illegible]

Avis de Société. LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour faire, dans cette ville, le commerce de marchandises en gros et en détail, sous la raison WILLARD, PETERSON & Co. [illegible] F. H. WILLARD, JOHN H. PETERSON, JAMES M. PETERSON.

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No 66.
Un grand assortiment de musique pour Piano, Chant, &c., &c.

PIANOS! PIANOS!
AGENT
De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle
SEUL AGENT DES
Instrumens de Sax,
Fournisseur des musiques de l'Empereur.
HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES [illegible]

COGNAC—10 quarts Oldenburg 1820 [illegible] V. & F. MAIGNAN.

EN magasin et à vendre par les soussignés: [illegible] V. & F. MAIGNAN.

DIVERS—En magasin et à vendre par les soussignés: [illegible] PAUL JUGE & FASSY.

BOUTEILLES—A vendre par les soussignés: [illegible] PAUL JUGE & FASSY.

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux [illegible] PAUL JUGE & FASSY.

ATTENDU de Marseille, par le navire F. W. Brune: [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27 rue St-Louis.

REÇU par les navires "Pamelia Flood" et "Felicia", arrivés du Havre: [illegible] J. N. CURIEN, 23 rue Toulouse.

A VENDRE.—En débarquement du navire Jumeau, arrivé de Bordeaux: [illegible] J. N. CURIEN, 23, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Cotton Planter, arrivé de Bordeaux: [illegible] J. N. CURIEN.

Dissolution de société. LA société passée par acte du 3 juin 1859, sous la raison de J. A. LAFAURIE, est dissoute d'un commun accord [illegible] J. A. LAFAURIE, GUNTHOUZE & LANGSDORFF.

EN débarquement du navire Artisan, de New-York—150 paniers Champagne Piper Heidsieck, en quarts et pintes, et à vendre par J. N. CURIEN, 23, rue Toulouse.

CHAMPAGNE,
CHARLES FARRE,
SUCCESSEUR DE MAX SUTAINE & CO,
—Reims—
FOURNISSEUR des Cours de France, d'Espagne et de Prusse et du célèbre Wellington Club à Londres. Vins de Sillery, Cabinet Impérial et grand Crémant anglais, à vendre par les principaux grocers de cette ville [illegible]

Avis. J. B. AVEQUIN, Pharmacien Chimiste, a l'honneur d'informer Messieurs les PLANTEURS DE LA LOUISIANE, les Docteurs Médecins de la ville et de la campagne et le public en général, que la PHARMACIE qu'il vient de fonder à la Nouvelle-Orléans, RUE ST-PIERRE 45, entre Royale et Bourbon, est maintenant ouverte. [illegible]

RHUM de la Louisiane—10 barils rhum de la Louisiane "Virginie Plantation", à vendre par B. TURPIN, 56, rue Vieille-Levée.

FIGUES de Smyrne [illegible] B. TURPIN, 56, Vieille-Levée.

BALANCES
A PLATE-FORMES
BREVETÉES,
DE FAIRBANKS.
☞ Fabriquées seulement par les INVENTEURS PRIMITIFS et adaptées à toutes les opérations du pesage.
ENTRE AUTRES
BALANCES POUR ENTREPOTS,
BALANCES POUR MAGASINS, [illegible]
BALANCES POUR FONDERIES,
BALANCES POUR FOIN ET CHARBON,
BALANCES POUR CHEMINS DE FER,
BALANCES POUR PHARMACIENS
☞ Nous fabriquons aussi et nous vendons à PRIX RÉDUITS:
Des Leviers, Cadres et Crochets
[illegible]
FAIRBANKS & Co
Principal entrepôt de balances du Sud, 20, rue du Camp.

MAISON TIBLIER,
Encoignure Dumaine et Chartres.
[illegible]

SALLE DE BILLARDS.
L'UNION SLATE HALL,
Rue de la Commune, No 22, entre St-Charles et Camp, s'ouvre ce soir.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer aux amateurs et au public en général, [illegible] M. BONFET. [illegible]

QUINCAILLERIE AU PRIX COUTANT [illegible]

QUINCAILLERIE et COUTELLERIE EN LIQUIDATION. [illegible] V. DAVID.

Banque d'Amérique. [illegible] N. M. FORTIER.

ŒIL ET OREILLE.
LE Dr. VON MOSCHZISKER,
Oculiste et spécialiste pour les maladies de l'oreille,
124, rue du Canal, au-dessus de la Banque de l'Union.

MAISON ET TERRAIN. [illegible]

A VENDRE [illegible]

Perdu [illegible] PHILLIPS NIXON & Co.

RESTAURANT DES AMIS, Rue St-Philippe, entre Chartres et Levée, TENU PAR FORGET PHILIPPE. [illegible]

NEW-YORK
HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.
537, Broadway, 537
[illegible]

AUX CONTRIBUABLES. [illegible]

SEULE AGENCE H. H. ELAM. (Ci-devant de Natchez, Mississippi) [illegible]

Machine à chocolat à louer. A LOUER la Petite Boulangerie et la MACHINE A CHOCOLAT [illegible]

LE FOURNEAU
SACCHAROMETRE
à BAGASSE,
Patenté le 21 juillet 1857.—Equipage et clarificateur à la vapeur, patentés de 1853 et 1859.
[illegible]
GEORGE M. LONGACRE, rue Natchez No 22.

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux: [illegible] A. CARRIERE & Co, 37 rue Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux: [illegible] A. CARRIERE & Co, 37 rue Vieille-Levée.

NÈGRES A VENDRE. J'ai transporté mon établissement de la rue de l'Esplanade à l'encoignure des rues Baronne et Gravier, à deux îlets à l'ouest de l'Hôtel St-Charles, [illegible] J. M. WILSON.